

Département de l'Eure  
Arrondissement des ANDELYS  
Canton de LOUVIERS - NORD  
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE I DU 16-01-2024- DB 04

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 JANVIER 2024  
Date d'affichage : 12 JANVIER 2024  
Nombre de conseillers : en exercice : 15  
Présents : 08  
Votants : 09  
Dont pouvoir (s) : 01

L'an deux mil vingt-quatre le mardi seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Sandra LEBOURGEOIS, Céline RECHER, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE et Bernard LEBOEUF.

**Pouvoirs de** : Frédéric BESNARD à Jérôme BOURLET DE LA VALLEE  
**Absent excusé** : Frédéric BESNARD

**Absents** : Francine DESABAYE, Françoise COHAN, Elodie DESABAYE, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD et Pascal SCHWARTZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

### CRÉATION DE POSTES :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Et conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30/08/2023

Considérant la nécessité de créer :

- 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps incomplet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 09 voix POUR 00 voix CONTRE et 00 abstention(s)**

APPROUVE la décision modificative proposée au tableau des emplois ci-après

Filière	Grades relevant du cadre d'emplois des	Grades	Budgétaire	Pourvu
Administrative	Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
		Adjoint administratif	1	1
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	2	2
Ecoles et cantine	Adjoints techniques	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
		Adjoint technique territorial	6	6
Recensement		Coordonnateur	1	1
		Agents recenseurs	3	3

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laetitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray.

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

Certifie le caractère acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :